

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 27 janvier 2005 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines
Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset
Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce
Hélène Poirier, représentante de Saint-Honoré de Shenley
Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme-Linière
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin
Roger F.X. Larivière, représentant de Saint-Zacharie
Rémi Loignon, représentant de Saint-Philibert
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie
Jean-Luc Champagne, représentant de Saint-Théophile
Daniel Fortin, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de Ville Saint-Georges.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie, Rosaire Paquet, contremaître au lieu d'enfouissement, Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée au lieu d'enfouissement ainsi que Madame Josée Larivière, secrétaire de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3152-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Monsieur Rémi Loignon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant :
l'item 3 l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2004 avant vérification;
l'item 10 A) cours sur le compostage domestique pour l'année 2005;
l'item 10 B) plan de communication;

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3153-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 16 décembre 2004 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 27 janvier 2005;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois de décembre 2004;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de décembre 2004;
- L'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2004 avant vérification comptable.

DÉCHETTERIE

Monsieur Claude Hamel, administrateur à la Régie fait un rapport verbal de l'avancement des travaux dans ce dossier. La livraison des bâtiments a été effectuée le 20 janvier 2005.

RÉSOLUTION NO: 3154-05

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a octroyé à Scierie Bernard inc. par sa résolution #3060-04, un contrat pour la construction d'une déchetterie et de son siège social;

CONSIDÉRANT que Scierie Bernard Inc. a fait parvenir quatre (4) directives de changement dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que ces directives de changement sont les suivantes :

- Ajout d'une prise de courant pour le photocopieur \$197.42 dollars plus taxes;
- Ajout d'une teinture à bois sur les portes et le mobilier intégré \$756.00 dollars plus taxes;
- Nivellement de ragréage en béton à la base des murs intérieurs de l'usine, afin d'empêcher l'eau du lavage des planchers d'entrer en contact avec la tôle des murs \$1 490.40 dollars plus taxes;
- Changer les poignées de porte actuelles pour des poignées de porte qui barrent sur 2 portes \$194.40 dollars plus taxes;

CONSIDÉRANT que ces (4) quatre directives de changement ont été recommandées par l'architecte au dossier, Monsieur Richard Moreau;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte les directives de changement #9, #10, #11 et #12 tel que décrite dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3155-05

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a octroyé à Scierie Bernard inc. par sa résolution #3060-04, un contrat pour la construction d'une déchetterie et de son siège social;

CONSIDÉRANT que les architectes au dossier, soit le consortium Alain Boily et Richard Moreau ont fait parvenir à la Régie le certificat de paiement #6 dans ce dossier, lequel certificat s'élève à \$161 716.49 dollars plus taxes pour un grand total de \$186 014.41 dollars;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur de ce montant de \$161 716.49 dollars la Régie libère \$97 566.00 dollars de retenues qu'elle avait conservées sur les certificats de paiement antérieurs;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Julien Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de payer à Scierie Bernard inc. le décompte progressif #6 pour un déboursé total de \$186 014.41 dollars tel que recommandé par les architectes au dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3156-05

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud avait octroyé par ses résolutions #2974-03 et #3073-04 un contrat au consortium Alain Boily et Richard Moreau pour les services d'architectures dans le dossier de la construction d'une déchetterie et de son siège social au lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que le consortium Alain Boily et Richard Moreau a fait parvenir à la Régie en date du 26 janvier 2005, une facture au montant de \$1 054.63 dollars taxes incluses représentant le solde des honoraires dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Monsieur Clément H. Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de payer au consortium Alain Boily et Richard Moreau la somme de \$1 054.63 dollars taxes incluses en paiement final d'honoraires professionnels dans ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3157-05

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale a fait construire son siège social et une déchetterie à Saint-Côme-Linière;

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés à Télus de même qu'à Alarme 911, afin d'obtenir des propositions pour le système téléphonique;

CONSIDÉRANT que Alarme 911 a fait parvenir à la Régie une offre de \$1 850.00 dollars plus taxes dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que le chauffage des deux (2) bâtiments soit du siège social et de la déchetterie est contrôlé par ordinateur et que la Régie n'avait pas dans ses systèmes informatiques la capacité nécessaire afin d'opérer celui-ci adéquatement, nous avons donc été dans l'obligation de se procurer un autre ordinateur, lequel a été acheté chez Bureautique Guy Drouin inc. au coût de \$1 846.10 dollars taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la loi nous oblige à avoir dans la salle où siège le conseil d'administration deux drapeaux, soit le drapeau du Québec et le drapeau du Canada et que la Régie aura à se procurer des porte-drapeaux de même qu'un portemanteau pour les gens qui assistent aux réunions du conseil;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Rémi Loignon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil entérine les décisions prises à savoir : l'acceptation de la proposition de Alarme 911 inc. en ce qui concerne le système téléphonique, l'achat d'un ordinateur chez Bureautique Guy Drouin inc., de même que ce conseil autorise le secrétaire-trésorier à se procurer les porte-drapeaux ainsi que le portemanteau, tel que stipulé dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3158-05

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Monsieur Jean-Luc Champagne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-400759 à #C-400810 inclusivement, ainsi que les chèques #C-500001 à #C-500068 inclusivement, de même que les chèques #C-240441 à #C-240460 inclusivement, ainsi que les chèques #C-250001 à #C-250021 inclusivement pour un déboursé total de \$580 520.60 dollars.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3159-05

CONSIDÉRANT qu'il en reste environ pour un an à la Régie pour enfouir des matières résiduelles dans les cellules #1, #2 et #3 sur la zone H;

CONSIDÉRANT que la Régie avait accordé en date du 17 juin 2004 par sa résolution #3059-04 mandat à la firme André Simard et Associés, afin de préparer les plans et devis nécessaires afin de construire quatre (4) nouvelles cellules dans la zone H;

CONSIDÉRANT que l'intention de la Régie était de profiter de la période hivernale pour lancer un appel d'offre dans ce dossier, afin de bénéficier de meilleurs coûts de la part des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2004, André Simard et Associés a fait parvenir à la Régie des plans et devis dans ce dossier, lesquels ont été vérifiés par les employés et des commentaires ont été faits à Monsieur François Ste-Marie ing.;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a pris la décision d'aller en appel d'offre afin de profiter de la période favorable pour éventuellement bénéficier de meilleurs prix de la part des entrepreneurs dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Rémi Loignon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les plans et devis déposés par André Simard et Associés dans ce dossier;

QUE ce conseil entérine la décision prise par le secrétaire-trésorier à l'effet d'avoir procédé au lancement d'un appel d'offre publique dans ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3160-05

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud se doit de procéder à la confection de nouvelles cellules destinées à l'enfouissement des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture a été donné en date du 29 janvier 2004, afin de procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer les travaux nécessaires à la rencontre de l'objet du dit règlement;

CONSIDÉRANT que chaque membre de ce conseil a en main copie du règlement #37-05, ayant pour objet de décréter les travaux ainsi que d'autoriser un emprunt n'excédant pas \$4 184 046.00 dollars pour les effectuer;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le règlement #37-05 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3161-05

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier soit autorisé à assister au 8^{ème} rendez-vous sur les matériaux secs, lequel se tiendra à Saint-Hyacinthe les 10 et 11 mars 2005 et que tous les frais inhérents à cette rencontre soit à la charge de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Les membres de ce conseil sont informés des sujets suivants :

RESSOURCERIE BEAUCE-SARTIGAN:

Que la Ressourcerie Beauce-Sartigan a adressé en date du 17 décembre 2004, une lettre à l'effet qu'ils ouvriront à compter du 1^{er} mai 2005 un magasin dans la Ville de Saint-Georges, lequel magasin sera situé dans l'ancien local de la Mercerie JPL sur la 1^{ère} avenue;

MRC NOUVELLE BEAUCE :

La MRC Nouvelle Beauce a fait parvenir à la Régie copie de sa résolution #7216-12-2004, concernant leur réaction au projet de règlement sur les redevances;

A.O.M.G.M.R. :

L'Association des Organismes Municipaux de Gestion des Matières Résiduelles a transmis copie d'une lettre datée du 18 janvier 2005 adressée à Monsieur Thomas J. Mulcair, ministre de l'Environnement, relativement au projet de loi sur les redevances.

RÉSOLUTION NO: 3162-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Madame Hélène Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à organiser deux (2) séances sur le compostage domestique au cours de l'année 2005.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3163-05

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a pour mandat la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire qu'elle dessert, soit 18 municipalités, (17 municipalités membres plus 1 municipalité cliente);
- CONSIDÉRANT** que la MRC Beauce-Sartigan avait obtenu du gouvernement provincial la somme de \$120 000.00 dollars pour effectuer la confection du plan de gestion des matières résiduelles sur son territoire et qu'elle en avait confié le mandat à la Régie Intermunicipale;
- CONSIDÉRANT** que la Régie avait adopté en date du 27 septembre 2001 sa résolution #2541-01, laquelle acceptait le mandat confié par la MRC Beauce-Sartigan pour la confection du plan de gestion des matières résiduelles et que dans cette résolution un paragraphe stipule :« S'il devait y avoir un solde positif à la fin du mandat, l'argent sera conservé par la Régie et utilisé à la seule fin de mettre en place des mesures visant à réduire les quantités de déchets acheminés vers le lieu d'enfouissement sanitaire . »
- CONSIDÉRANT** que les demandes de la Régie et par le fait même cette clause avait été acceptée par la MRC Beauce-Sartigan par sa résolution #2001-10-143 adopté le 31 octobre 2001;
- CONSIDÉRANT** qu'au 31 décembre 2004 il s'est dégagé un surplus de \$27 693.09 dollars sur le mandat accordé par la MRC à la Régie Intermunicipale et que la Régie a reçu de la MRC cette somme, ainsi que le remboursement de toutes les dépenses engagées au cours du mandat;

CONSIDÉRANT que lors de la préparation du budget pour l'année 2005, la Régie avait prévu une somme de \$15 000.00 dollars pour la publicité concernant la récupération des matières recyclables (collecte sélective);

CONSIDÉRANT qu'il y aura éventuellement un lieu pour la Régie de se pencher sur la gestion des matières putrescibles, lesquels se retrouve présentement à l'intérieur des matières résiduelles et enfouis au lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que Monsieur François Roberge a fait parvenir une offre de service à la Régie Intermunicipale;

CONSIDÉRANT que Monsieur Roberge a une expérience de plus de 10 ans dans la gestion des matières recyclables et des matières résiduelles comme tel;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil dégage la somme de \$27 693.09 dollars qui reste de l'argent reçu pour la confection du plan de gestion des matières résiduelles et qu'elle approprie \$15 000.00 dollars du budget 2005 afin d'établir un plan de communication sur la récupération;

QUE ce conseil autorise Messieurs Lionel Bisson, président et Roger Turcotte, secrétaire-trésorier à rencontrer Monsieur François Roberge, afin de connaître ses disponibilités pour travailler avec la Régie dans ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3164-05

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 21h40.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE